

RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA GÈRE A EYZIN-PINET (LOT 1)

Dossier d'Avant-Projet (AVP)

Localisation du secteur d'étude

Echelle 1/25 000

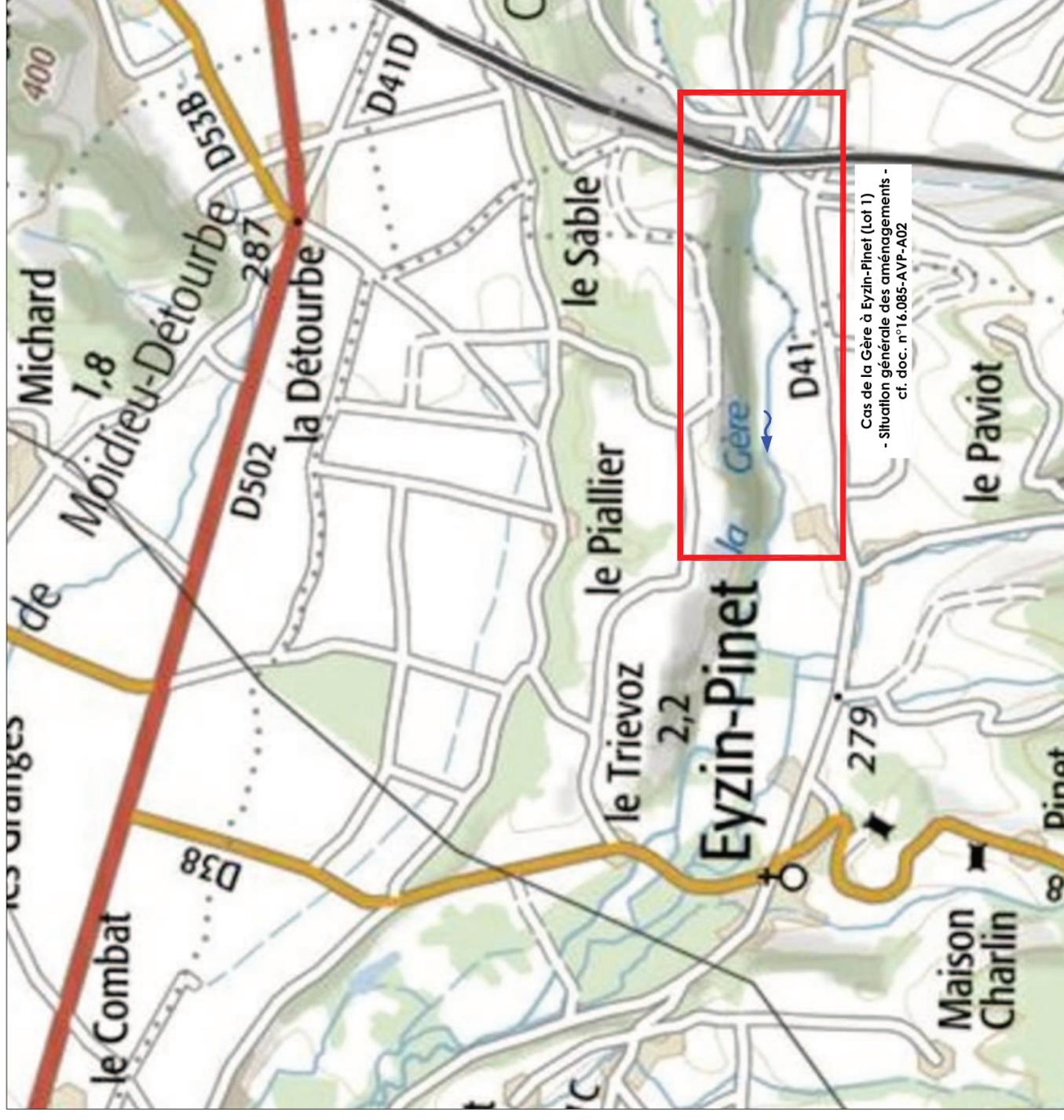
92, quai Pierre Scize
69005 LYON
Tel : 04.78.14.06.06
E-Mail : biotec@biotec.fr

réf / 16.085-AVP-A01

CONTRÔLE : N. Debiais	FORMAT : 470 x 297
RELEVÉ	DESSINE
N. Debiais / nov. 16	M. Gallo / février 17
T. Cornut / nov. 16	
	MODIFIÉ

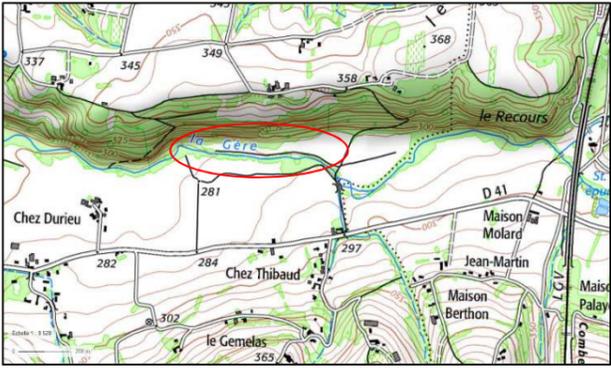
Localisation des sites :

source : carte IGN 1/25 000, "Série bleue", n°3033 E "Vienne"

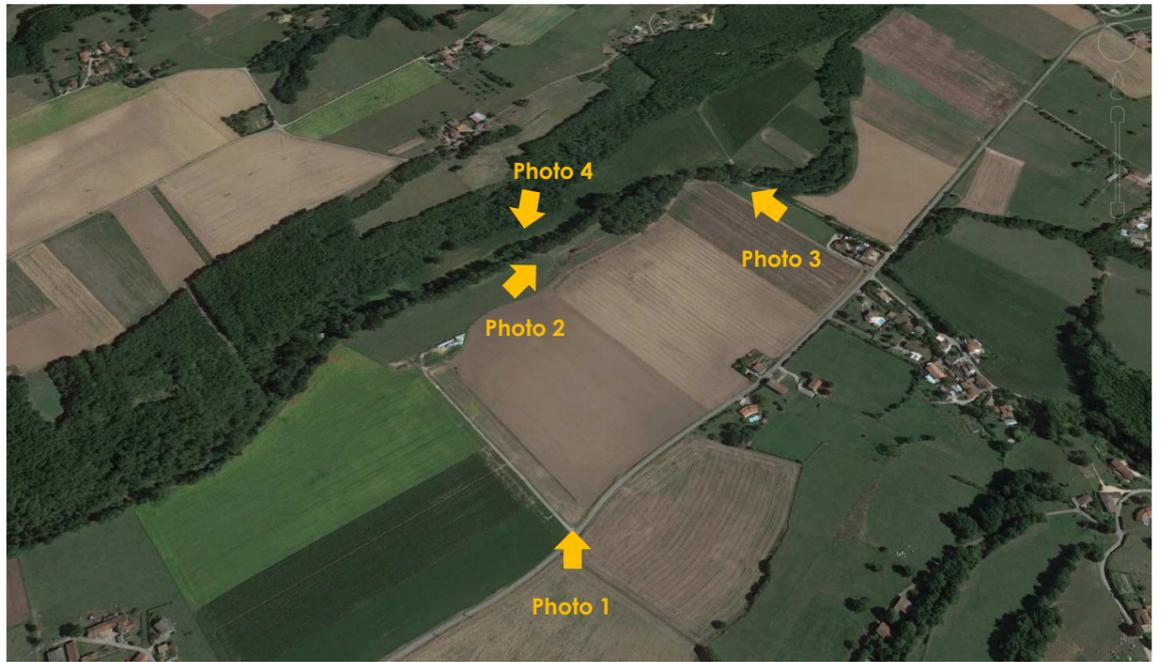


Cas de la Gère à Eyzin-Pinet (Lot 1)
- Situation générale des aménagements -
cf. doc. n°16.085-AVP-A02

Annexe n° 3 : Image du site des travaux envisagés sur la Gère à Eyzin-Pinet



Localisation générale du site des travaux



Vue générale du site objet du projet

Date image satellite 22/08/2016 (source Google earth)



Photo n°1- Vue paysagère de la Gère sur le site objet du Projet

Date photo : février 2010 (source Google earth)



Photo n°2- Vue paysagère de la Gère sur le site objet du Projet

Date photo : février 2010 (source Google earth)



Images rapprochées du cours de la Gère au caractère contraint (image BIOTEC)

- Image de gauche, photo n°3, janvier 2017
- Image de droite, photo n°4, septembre 2016

Syndicat Rivières des 4 Vallées
 Mission de la Communauté de Communes de la Vallée
 ZAC des Brosses Echarnières
 38440 St-Jean-de-Bourny

AVIEMIS
 4 Vallées

RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA GÈRE A'YZIN-PINET (LOT 1)

Dossier d'Avant-Projet (AVP)

Situation générale des aménagements

Echelle 1/1000

réf / 16.085-AVP-A01

92, quai Pierre SIZÉ
 69005 LYON
 Tél. : 04 78 38 16 16
 E-Mail : bioiec@bioiec.com

CONTRÔLE : N. DUBUIS FORMAT : 1665 x 399
 RELÈVE DESINE LYONNE
 N. DUBUIS / 02.16 N. JAZZOZ / 02.17 MCDRIFE
 D. COMAZ / 02.16

LEGÈNDE

ETAT EXISTANT

Végétation arbustive et arborescente

AC : Robinier faux-acacia SU : Sureau
 FR : Frêne TIL : Hêtre
 CHA : Chêne PE : Peuplier
 ER : Erable SAB : Saules blancs

— Lit du cours de la Gère, intervention
 — Crête des radices de matériaux groveteux existant avant travaux.
 — Proie exploitée, plus ou moins abrupt, à préserver.
 — Bâche arbutive parasemée d'arbres, à préserver.
 — Boisement alluviaux existants.
 — Terrasse de matériaux groveteux végétalisés, d'herbacées et/ou arbustes à préserver.
 — Digues de matériaux groveteux, à préserver.
 — Digues de matériaux groveteux, à préserver.
 — Blocs isolés, enrochement et gabion, à conserver.
 — Clôture à préserver.
 — Passerelle piétonne, à préserver.
 — Tracé de soutènement, aménagements.
 — Chemin de desserte agricole à préserver.

AMÉNAGEMENTS

Travaux préliminaires :

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages et piquetage, marquage des travaux forestiers.
- Clôture temporaire des eaux et ouvrages provisoires, palce électrique de sauvegarde.
- Démontage d'empierrement et vestiges d'ouvrages béton, y compris li des mauvais matériaux à évacuer ou réemployer dans le cadre du chantier.
- Digue à démonter.

Travaux forestiers :

- Aménagements, 400 cm, à maintenir en l'état.
- Travaux de terrassement par débroussaillage, abattage et dessouchage de la végétation arbustive et arborescente existante, y compris récupération des souches.
- Travaux de gestion différenciée de la végétation ligneuse existante.
- Surfaces colonisées par des végétaux au caractère invasif marqué (Tropéambour, Buddlia, Fuchsia, etc.) à désherber et à évacuer.
- Travaux de nettoyage des secteurs à restaurer, y compris évacuation des matériaux contaminés en un lieu de décharge approprié, y compris comblement du fossé de la fosse crise.

Travaux de terrassement et de restauration physique :

- Décapage préalable de la couche supérieure du sol (épaisseur de 20 cm) sur l'emprise des principaux travaux de terrassement, y compris mise en dépôt provisoires des matériaux obtenus.
- Prélevement de matériaux groveteux constitués du fond du lit des secteurs destinés au comblement, y compris mise en dépôt provisoires des matériaux obtenus avant réemploi dans le cadre du chantier.
- Tracé projeté du nouveau lit de la Gère à créer via la mise en œuvre de travaux soignés de confort de l'ouvrage.
- Limite du nouveau sommet de talus projeté à établir dans le cadre des travaux de terrassement.
- An-crénit de la rivière à combler au moyen des matériaux groveteux obtenus dans le cadre des travaux de terrassement réalisés par débâche, y compris reprise sur stock provisoire.
- Mares et dépressions humides à créer dans le cadre des travaux de mise en forme du lit de la Gère.
- Régulage en berge des matériaux tenus obtenus dans le cadre des travaux de décapage préalable, y compris reprise sur dépôts provisoires.
- Mise en œuvre en fond de lit reconstitué d'une couche de matériaux groveteux prélevés sur les emprises de terrassement, et banc longitudinal.

Travaux de végétalisation et de diversification biologique :

- Mise en place de souches d'arbres en berge et/ou sur du lit du cours d'eau recréé en vue de diversifier les conditions d'écoulement et habitats.
- Diversification des masses d'arbres tenues en place de brosses et piles de souches.
- Mise en place de souches d'arbres en place de brosses et piles de souches.
- Ensemencement de l'ensemble des surfaces travaillées au moyen d'un mélange granier adapté.

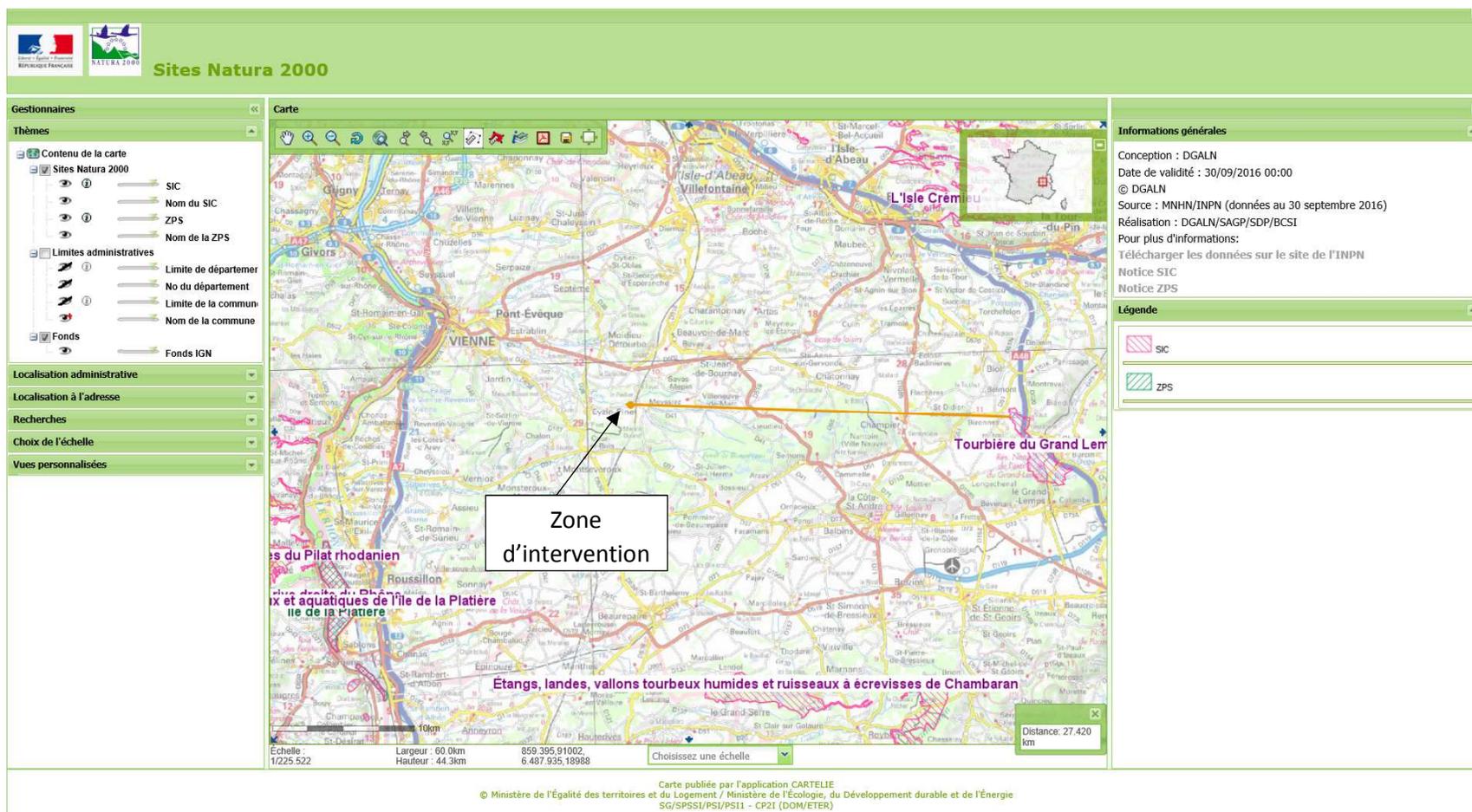
Équipements annexes :

- Mise en place de clôtures et barrières agricoles.



Annexe n°6 : Localisation du site des travaux envisagés sur la Gère à Septème vis-à-vis des sites Natura 2000

(extrait : <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DGALN>)



Les sites Natura 2000 aux environs du projet sont éloignés de plus de 20 km à vol d'oiseaux du site des travaux (Ligne orange=27.4 km).

Il n'y aura aucune incidence des travaux sur ces sites